

TABLEAU D'ANALYSE ET DES MESURES APPLIQUEES

	Ecart (E) / Remarques relevés (R)	Références juridiques	Niveau de criticité (1 à 5)	Risque relevé	Décisions de l'équipe missionnée	Mesures appliquées I / P / R / S		Délais d'exécution	Eléments de preuves attendus	Commentaires
						I / P	R / S			
E1	Le projet d'établissement a été transmis Il n'est pas daté et signé	CASF (L. 311-8 et D311-38)	1	Faible	Maintenu	Prescription (P)		1 mois	Projet d'établissement validé par les instances, daté et signé	
E2	Bien que daté du 07/06/2023, l'organigramme transmis doit être signé et tamponné	D. 312-155-0, II CASF (Equipe pluridisciplinaire) L. 312-1, II, alinéa 4 CASF (Equipe pluridisciplinaire qualifiée),	1	Faible	Maintenu	Prescription (P)		1 mois	Organigramme récent signé et tamponné	
E3	Il n'a pas été remis pour le contrôle sur pièce de procédure, ni de plan de formation de la structure	Article L. 2323-34 du code du travail	2	Moyen	Maintenu	Prescription (P)		2 mois	Procédure de mise en place de plan de formation Plan de formation de l'EHPAD RESIDENCE CARAIBE de 2022 / 2023	
R1	La mission note que la pièce fournie n'est pas datée et tamponnée Il conviendra à la structure d'effectuer le nécessaire		1	Faible	Maintenu	Prescription (P)		1 mois	Règlement de fonctionnement à faire parvenir signé et tamponné	
R2	Extrait du casier judiciaire à vérifier lors de l'embauche du personnel		2	Moyen	Maintenu	Prescription (P)		1 mois	Liste des documents existant pour l'embauche à mettre à jour où figure l'extrait de casier judiciaire	Rappel : Art. L133-6 CASF
R3	Les documents doivent être mis à jour		1	Faible	Maintenu	Recommandation (R)		2 mois	Mise à jour des conventions et des protocoles	
R4	Les documents doivent être mis à jour		1	Faible	Maintenu	Recommandation (R)		2 mois	Mise à jour des conventions et des protocoles	
R5	Aucune information n'a été mise à disposition de la mission de contrôle afin d'apprécier les actions en cours. Des documents probants s'ils existent doit être transmission à l'équipe de contrôle		2	Moyen	Maintenu	Prescription (P)		2 mois	Documents probants à faire parvenir (Conventions signées, actions existantes etc.) permettant d'apprécier les actions en cours	
R6			2	Moyen	Maintenu	Prescription (P)		2 mois		
R7			2	Moyen	Maintenu	Prescription (P)		2 mois		
R8			2	Moyen	Maintenu	Prescription (P)		2 mois		
R9			2	Moyen	Maintenu	Prescription (P)		2 mois		
R10	La mission de contrôle note que les documents existent. Une mise à jour de la jour procédure doit être effectuée ainsi que pour l'ensemble des documents qui y sont liés		1	Faible	Maintenu	Recommandation (R)		1 mois	Procédure d'admission mise à jour	